



licenciement pour faute grave

Par **obiwan84**, le **22/03/2012** à **13:59**

Bonjour

Je viens d'etre licencié pour faute grave.

Trois faits me sont reprochés dont un ou je n'étais pas présent sur le site(en formation à 800 km de mon magasin).

Quels sont mes droits?

Je précise que l'entreprise est nationalement connu et leader dans son domaine.

Merci de votre aide

Cordialement

Par **CERO6**, le **22/03/2012** à **14:26**

Je vous conseille de contester par lettre recommandée avec A/R et de contacter ensuite une organisation syndicale ainsi que l'inspection du travail qui vous conseillera si vous devez aller aux prud'hommes. Si vous avez une assistance juridique dans votre contrat habitation , servez vous en. Bonne chance

Par **obiwan84**, le **22/03/2012** à **17:05**

Merci pour l'info sur la multirisque.

Je comptais bien aller voir l'inspection du travail et je voulais surtout savoir si quelqu'un à été déjà confronté à la situation.

Par **P.M.**, le **22/03/2012** à **18:14**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez été assisté lors de l'entretien préalable...

L'Inspecteur du Travail ne pourra pas faire grand chose et je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voir d'un avocat spécialiste chaque situation étant pratiquement spécifique et que sans avoir le dossier en main, il est très difficile de se prononcer...

Par **obiwan84**, le **22/03/2012 à 18:35**

rebonjour,

L'entretien s'est déroulé dans les règles. J'étais effectivement assisté d'un délégué syndical lors de l'entretien préalable.

je vous précise que j'étais mis à pied à titre conservatoire depuis le 24 février, entretien le 5 mars et réception de lettre me notifiant mon licenciement le 19 mars.

Cordialement

Par **P.M.**, le **22/03/2012 à 19:20**

Je pense que le Représentant du Personnel qui vous a assisté a su mettre l'accent sur certains points qui rendaient les motifs invoqués peu crédibles et il serait sans doute important, s'il ne l'a pas déjà fait, qu'il vous délivre un compte-rendu...

En tout cas l'employeur a beaucoup réfléchi entre l'entretien préalable et la notification du licenciement...